



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt et un, le mardi 5 octobre à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 28 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Nadine DAMBRUN, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Damien PESSOT, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE, Adjointes et Adjointes au Maire.

Guy PICARLE, Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN, Aline FAYE, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Martine MEZONNET

représentée par Jean-Paul CUZIN

Patricia REMY

représentée par Patrick NEHEMIE

Christian DURANTIN

représenté par Christine LECHEVALLIER

Valérie BERTHEOL

représentée par Agnès ANDAN

Caroline TALON-TAILHARDAT

représentée par Damien MARTIN

- 1. Maintien ou non des fonctions de Madame FAYE 2ème adjointe au maire après retrait de l'ensemble de ses délégations**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 21 Voix Pour, 3 Voix Contre et 9 non participations au vote de Mme Dominique MOLLE, M. Olivier DEVISE, Mme Hélène VEILHAN, Mme Marie-Laure LANCIAUX, M. François ULRICH, M. Alain DUMEIL, Mme Josiane BOHATIER, M. Damien MARTIN (pouvoir de Mme Caroline Talon-Tailhardat) :**

- **DECIDE** du retrait des fonctions de Mme Faye 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations suite à un vote à bulletin secret.

**2. détermination du nombre d'adjoints au maire et détermination du rang du nouvel adjoint au maire**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité par 22 voix Pour, 11 Non participation au vote de Mme Dominique MOLLE, M. Olivier DEVISE, Mme Hélène VEILHAN, Mme Marie-Laure LANCIAUX, M. François ULRICH, M. Alain DUMEIL, Mme Josiane BOHATIER, M. Damien MARTIN (pouvoir de Mme Caroline Talon-Tailhardat), M. Jean-François MAUME, Mme Aline FAYE :**

- **DETERMINE** le nombre d'Adjoints au Maire en maintenant le nombre de postes à 9,
- **DECIDE** que le nouvel Adjoint au Maire occupera le même rang que l'élue démise de ses fonctions, c'est-à-dire 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**3. Election de la 2ème adjointe au maire**

**M. le Maire** présente le rapport.

*Suite* à l'appel à candidatures lancé par M. Le Maire,

*Considérant* la seule candidature déclarée, celle de Mme Nadine DAMBRUN, conseillère municipale déléguée ;

*Considérant* le résultat du vote des membres du Conseil Municipal se décomposant comme suit :

- Nombre de votants : 23
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins Nuls : 1
- Suffrages exprimés : 23

**Mme Nadine DAMBRUN est élue à la majorité absolue dans les conditions définies ci-dessus au poste de 2<sup>ème</sup> ADJOINTE au Maire.**

**4. Fixation des indemnités de fonction**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et 1 Voix Contre :**

**DECIDE** que Mme Nadine DAMBRUN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire percevra les indemnités de fonction prévues dans la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020.

**5. Modification de la composition des commissions internes au conseil municipal**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 Voix Pour et 10 Abstentions :**

- **MODIFIE** la composition de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse en remplaçant Mme KOUIDER conseillère municipale démissionnaire par Madame BERTHÉOL.
- **MODIFIE** la composition de la commission animation, Vie associative, sportive et culturelle en remplaçant Madame BERTHÉOL par Mme Françoise MASSOUBRE.

**6. Adhésion à la fondation du patrimoine et signature d'une convention de partenariat**

**Mme Lechevallier** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 27 Voix Pour et 6 Voix Contre :**

- **ADHERE** à la fondation du patrimoine ;
- **AUTORISE**, le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **MET EN ŒUVRE** la campagne d'aide à la réhabilitation et à la protection du patrimoine.

**7. Autorisation donnée au maire pour la signature de la charte relative aux réseaux de téléphonie mobile**

**M. Pessot** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 Voix Pour, 6 Voix Contre et 4 Abstentions :**

- **APPROUVE** les termes de la charte jointe relative aux réseaux et équipements de téléphonie mobile avec Clermont Auvergne Métropole et les opérateurs de téléphonie mobile.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**8. Autorisation donnée au maire pour le transfert de propriété du collège Molière et des logements de fonction attenants, au département du Puy-de-Dôme**

**Mme Lechevallier** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la cession à titre gratuit en pleine propriété par la Ville de Beaumont au Département du Puy-de-Dôme de l'assiette foncière du collège Molière et des logements de

fonction attenants, à savoir les parcelles cadastrées section BH n°209 pour 10 401m<sup>2</sup> et BH n°60 pour 880m<sup>2</sup>.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure, notamment l'acte de transfert.

**9. Rapport de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap – période 2020-2021**

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal prend acte et confirme la tenue de la présentation du rapport annuel 2020 de la Commission Communale Pour l'Accessibilité et approuve les travaux prévus pour l'année 2021.

**10. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BP n°362 SISE « LES CHEIRES »**

Mme Lechevallier présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°362 sise « Les Cheires » (878<sup>2</sup>), au prix de 6€/m<sup>2</sup>, soit un prix de cession fixé à 5 268€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

**11. Décision modificative n° 1 - Budget principal 2021**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 Voix Pour et 10 Voix Contre :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	12 218 549.59 €
Investissement	1 442 363 €	4 445 674.07 €

**12. Autorisation donnée au maire pour la mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et la ville de Beaumont - régularisation des fiches sectorielles 2020 - fiches sectorielles 2021**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

*M. Dumeil sort de la salle des assemblées à 22h42.*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Alain DUMEIL :**

- **VALIDE** les fiches sectorielles de régularisation 2020 jointes à la présente délibération,

- **PROCEDE** aux régularisations correspondantes,
- **VALIDE** les fiches sectorielles 2021, précisant les montants prévisionnels, également jointes à la présente délibération.

### **13. Approbation d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Alain DUMEIL :**

**APPROUVE** en non-valeur le montant total des créances irrécouvrables réclamées par la Commune à ces tiers, soit 535.29 €.

### **14. Autorisation donnée au maire de signer le contrat relatif à la garantie d'emprunt accordée par la commune à Assemblia pour le financement d'une opération de construction de 10 logements, situés 14 rue des Liondards à Beaumont**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

*M. Dumeil revient dans la salle des assemblées à 22h47.*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

### **15. Autorisation donnée au maire de signer le contrat relatif à la garantie d'emprunt accordée par la commune à Assemblia pour le financement d'une opération de construction de 20 logements, situés 14 rue des Liondards à Beaumont**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

### **16. Autorisation donnée au maire de signer la convention territoriale globale (CTG) et tout avenant la concernant avec les communes de Ceyrac, Saint-Genès-Champanelle et la CAF du Puy-de-Dôme, pour la période du 01/01/2021 au 21/12/2024**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) et tout avenant la concernant avec les communes de Ceyrat, Saint-Genès-Champanelle et la CAF du Puy-de-Dôme, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

**17. Autorisation donnée au maire de signer les règlements de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les règlements de fonctionnement des structures petite enfance de la ville de Beaumont.

**18. Création du conseil des établissements d'accueil du jeune enfant**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. Le Maire à créer les conseils des établissements d'accueil du jeune enfant dénommés conseil des crèches et à signer le règlement intérieur.

**19. Approbation de demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes**

M. Rochette présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) dans le cadre de l'accompagnement des artistes amateurs.

**20. Modification du tableau des effectifs du personnel communal, approbation de la création, suppression d'un poste et modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

*M. Rochette sort de la salle des assemblées à 23h11.*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Philippe ROCHETTE :**

**D'APPROUVER** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

Filière	Nombre de poste concerné	Poste existant à supprimer	Poste nouveau à créer
Technique	1		

		Ingénieur	Ingénieur Principal
--	--	-----------	---------------------

Filière	Nombre de poste concerné	Durée Hebdomadaire de travail	Nouvelle Durée Hebdomadaire de travail
Technique	1 Adjoint Technique	32h	35h

## **21. Recours aux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

*M. Rochette revient dans la salle des assemblées à 23h14.*

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

- **APPROUVE** la modification de la durée du contrat d'apprentissage au service RH en la portant de un an à deux ans,

Service concerné	Nombre de poste	Niveau diplôme préparé	Durée de la Formation
Ressources Humaines	1	Master 1 Gestion des RH	2 ans

- **APPROUVE** le recours à un nouveau contrat d'apprentissage,
- **CONCLU** avant la fin d'année 2021 le contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Direction concernée	Nombre de poste	Niveau diplôme préparé	Durée de la Formation
Citoyenneté	1	Baccalauréat professionnel	2 ans

- **CONVIENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012, nature 6417,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation.

## **22. Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires**

M. Patrick Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :**

**AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Beaumont au groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes entre la Métropole et les villes de Clermont-Ferrand, Aulnat, Beaumont, Ceyrat, Le Cendre, Chamalières, Châteaugay, Lempdes, Nohanent, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle, et le CCAS de Pont-du-Château, et d'autoriser le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe,

**AUTORISE** M. le Maire à assurer l'exécution financière de l'accord-cadre pour la part qui le concerne.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 23H37.**

**M. Le Maire lève la séance à 23H47.**